

DELIBERATION N° 94/10-02 - DISTRIBUTION DE PRODUITS LAITIERS DANS LES ECOLES MATERNELLES

Monsieur SQUILLACE, rapporteur, informe l'Assemblée qu'il convient de renouveler la distribution de produits laitiers aux élèves des établissements préélémentaires de la Commune de LUDRES pour l'année scolaire 1994/1995. Il rappelle que cette expérience est menée depuis le deuxième trimestre 1980/1981.

L'année passée, la subvention était de 0,45 F par dose. Cette année, elle s'élèvera à 0,44 F de Septembre à Décembre 1994. A compter de Janvier 1995, son montant sera réduit dans des proportions non encore connues.

Pour mémoire année 1993/1994 :

Nombre de rations : 21 420

Coût total : 29 377, 59 F

montant subvention : 10 760, 64 F

montant résiduel à la charge

de la Commune : 18 616, 95 F

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de reconduire la distribution de produits laitiers aux élèves des établissements préélémentaires de la Commune pour l'année 1994/1995,

- les crédits nécessaires existent au budget communal 1994, chapitre 944-90, article 601.